



**CRITERES POUR LES CONSIGNES DE FORMATION PROFESSIONNELLE**  
(Personnels titulaires)

Nombre de contingents :

- PE :
- IERM :
- INSTITUTEUR :

Selon le nombre de contingents par corps, attribution des congés en départageant les candidats avec les critères suivants :

**1- Ancienneté sur le territoire à Mayotte (séjour continu)**

- ancienneté par année continue sur le séjour en cours (année contractuel comprise) 10 points

**2- Antériorité de la demande (dans le cadre d'une demande précédemment refusée)**

- deuxième demande 10 points
- troisième demande 20 points
- quatrième demande 30 points
- cinquième demande 50 points

**3- Formation choisie**

- Préparation d'une mention FLE / FLS 50 points
- Préparation concours enseignant :
  - pour les contractuels 40 points
  - pour les titulaires 30 points
- Préparation concours autres fonctions : 20 points
- pour les bi admissibles à l'agrégation (avec justificatif) : 10 points
- autres formations : 10 points